

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 08

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Karen NG

N° 146230-2022/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2022
N° 47-2022/RAP-COM

RAPPORT
des commissions conjointes du budget, des finances et du patrimoine, du développement
économique, et, du personnel et de la réglementation générale (BFP-DE-PRG)
du jeudi 13 octobre 2022

Le **jeudi 13 octobre 2022 à 8 heures 30**, les commissions conjointes du budget, des finances et du patrimoine, du développement économique, et, du personnel et de la réglementation générale (BFP-DE-PRG) s'est réunie sous la présidence de M. Julien Tran Ap, rapporteur de la commission BFP, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n°48624-2021/3-ACTS** : Projet de délibération relative à la cession de parts sociales de la SPL « Agence d'attractivité SUD TOURISME ».

Présents :

Membres de la commission BFP :

M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap.

Membres de la commission DE :

M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Marie-Line Sakilia et Julien Tran Ap.

Membres de la commission PRG :

Mme Maria-Isabella Lutovika et M. Lionel Paagalua.

Absents :

Membres de la commission BFP :

MM. Jean-Gabriel Favreau, Brieuc Frogier, Philippe Michel et Petelo Sao.

Membres de la commission DE :

M. Brieuc Frogier, Mmes Muriel Malfar-Pauga et Magali Manuohalalo, M. Petelo Sao.

Membres de la commission PRG :

MM. Brieuc Frogier et Jean-Gabriel Favreau, Mme Magali Manuohalalo, M. Aloisio Sako et Mmes Léa Tripodi et Naïa Wateou.

Procurations* :

Commission BFP :

Mme Françoise Suve donne procuration à M. Julien Tran Ap.

Commission DE :

Mme Naïa Wateou donne procuration à M. Julien Tran Ap.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 3 membres présents et 5 membres absents ou représentés pour la commission BFP, soit 3 membres présents et 5 membres absents ou représentés pour la commission DE et soit 2 membres présents et 6 membres absents pour la commission PRG.

Participaient à la séance en leur qualité de conseillers :

Mmes Marie-Jo Barbier, M. Jean Kays, Mmes Inès Kouathé, Virginie Ruffenach et Aniseta Tufele, M. Alesio Saliga et Mme Christiane Verger.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;

M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;

Ainsi que par :

Mme Vaimoé Albanese, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

M. Jean-Philippe Dinh, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

M. Jean-Baptiste Friat, directeur de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ;

M. Raphaël Larvor, directeur du développement économique et du tourisme (DDET) ;

Mme Iolani Martin, chef du service du tourisme (ST/DDET) ;

Mme Karen NG, chef de service adjointe du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;

Mme Florence Seytres, directrice de l'éducation et de la réussite (DERES).

Bien que le quorum des commissions conjointes du budget, des finances et du patrimoine, du développement économique, et, du personnel et de la réglementation générale (BFP/DE/PRG) n'ait pas été atteint, la réunion de ces commissions a réglementairement pu se tenir dès lors que, convoquée à 8 heures, cette réunion s'est tenue plus d'une demi-heure après l'heure officielle de convocation conformément à l'article 14 de la délibération modifiée n° 01-1989/APS du 19 juillet 1989 portant règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud.

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport n°48624-2021/3-ACTS** : Projet de délibération relative à la cession de parts sociales de la SPL « Agence d'attractivité SUD TOURISME ».

La SPL « Agence d'attractivité SUD TOURISME » a été créée afin de mieux promouvoir et d'améliorer la commercialisation de l'offre touristique de la province Sud. Les élus de l'assemblée de la province Sud ont donc approuvé en séance du 22 juillet 2021 les statuts de cette société publique locale. Lors de sa création la SPL « Agence d'attractivité SUD TOURISME » comptait six actionnaires :

- la province Sud ;
- la commune de Nouméa ;
- la commune de Païta ;
- la commune de Dumbéa ;
- la commune du Mont-Dore ;
- la commune de Boulouparis.

La commune de l'île des Pins a formalisé par l'adoption d'une délibération par son conseil municipal son souhait d'intégrer en tant qu'actionnaire la SPL « Agence d'attractivité SUD TOURISME ». D'autres communes devraient également devenir actionnaires en janvier 2023. Le projet de délibération a donc pour objet la validation de l'entrée au capital de l'île des Pins par la cession de treize (13) parts sociales détenues par la province Sud au bénéfice de la commune de l'île des Pins. Les communes de La Foa, Farino, Moindou et Bourail devraient intégrer en tant qu'actionnaire la SPL « Agence d'attractivité SUD TOURISME » d'ici la fin de l'année et les discussions sont en cours avec les autres communes de la province Sud (Thio, Yaté, Sarraméa et Poya).

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

En propos liminaires, M. Pannier a rappelé que conformément aux statuts de la SPL « Sud Tourisme » adoptés l'année précédente, les communes peuvent intégrer cette agence d'attractivité moyennant la reprise d'une partie des parts sociales portées par la province Sud. Le Bureau de l'Assemblée de province est habilité pour approuver tout acte de cession.

Les conseillers n'ont formulé aucune observation dans la discussion générale.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 8 :

Suite aux observations de Mme Tiéoué, M. Larvor confirme que les communes du Grand Nouméa sont actionnaires de la SPL « Sud Tourisme » et que les parts détenues par toutes les communes sont identiques, hormis pour la commune de Nouméa dont l'apport en capital est plus élevé.

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mmes Marie-Line Sakilia et Ithupane Tiéoué se sont abstenues au vote de ces articles, indiquant réserver leur avis pour la séance publique.

Avis favorable des commissions.

Commission BFP :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap).

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Ithupane Tiéoué s'est abstenue au vote de ce projet de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Commission DE :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, M. Julien Tran Ap et Mme Naïa Wateou).

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Marie-Line Sakilia s'est abstenue au vote de ce projet de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Commission PRG :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika et M. Lionel Paagalua).

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de séance a clôturé la réunion à 8 heures 35.

**Le rapporteur de la commission du
budget, des finances et du patrimoine**



Julien Tran Ap